



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

**Séance du lundi 19 septembre 2016**

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h20.

**Etaient présents :** **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Arguel** : M. André AVIS (à partir du 1.1.1) **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.4) **Avanne-Aveney** : M. Alain PARIS **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.4), M. Emile BRIOT (à partir du 0.2), Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.2), M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.2), M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.4), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'au 2.2), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.4), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.2), M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (à partir du 0.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.2.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL (à partir du 1.1.2), Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.2.2), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, M. Gérard VAN HELLE (à partir du 0.2), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.2) **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.4) **Busy** : M. Alain FELICE **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin** : M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin** : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Les Auxons** : M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir du 0.2) **Marchaux** : M. Patrick CORNE (à partir du 1.1.1) **Mazerolles-le-Salín** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : M. Laurent LOLLIOU **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) **Thise** : M. Alain LORIGUET (à partir du 1.1.4) **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Vaux-les-Prés** : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.5) **Vorges-les-Pins** : M. Sylvain DOUSSE (suppléant de Mme Julie BAVEREL) (à partir du 1.1.2)

**Etaient absents :** **Besançon** : M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine** : M. Jacky LOUISON **Francois** : M. Claude PREIONI **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Noironte** : M. Bernard MADOUX **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Osselle-Routelle** : M. Daniel CUCHE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Torpes** : M. Denis JACQUIN

**Secrétaire de séance** : M. Nicolas BODIN

### Procurations de vote :

**Mandants** : T. BIZE, P. BONTEMPS (jusqu'au 1.1.3), P. BONNET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI (à partir du 0.2), P. JEANNIN, S. JOLY, J.S. LEUBA (jusqu'au 5.7), C. MICHEL (à partir du 2.3), M. OMOURI, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), I. SUGNY (jusqu'au 1.2.1), C. BOTTERON (à partir du 1.1.1), C. PREIONI, D. CUCHE (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN (à partir du 1.1.4)

**Mandataires** : E. MAILLOT, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), L. FAGAUT, M. LOYAT, M. ZEHAF (à partir du 0.2), A. POULIN, C. LIME, P. CURIE (jusqu'au 5.7), D. DARD (à partir du 2.3), J. GROSPERRIN, D. POISSENOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.2.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.2.1), P. CORNE (à partir du 1.1.1), D. PARIS, J.Y. PRALON (à partir du 1.1.1), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.4)

**Délibération n°2016/003364**

**Rapport n°3.5 - Création d'une plateforme Eco-Innovation sur le site de Nouvelle Ere**

## Création d'une plateforme Eco-Innovation sur le site de Nouvelle Ere

**Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président**

**Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche**

Inscription budgétaire	
BP 2016 et PPIF 2016-2020 « Espace de sensibilisation technologique sur le futur parc Besançon Franche-Comté TGV » « Auxon Zac Nouvelle Ere »	Montant prévu au BP 2016 : 50 000 (fonctionnement) Montant prévu en DM2 : 100 000 € (investissement) Montant de l'opération : 30 000 €

### Résumé :

Dans le but de donner une forte identité économique au secteur Nord de l'agglomération bisontine, les collectivités partenaires du projet du Parc d'Activité « Nouvelle Ere » (CAGB, Région BFC, Communauté de Communes Dame Blanche, CD25, CD70, CCI) ont signé en 2011 un « pacte pour une ambition partagée pour l'aménagement et le développement autour de la gare Besançon Franche-Comté TGV ».

Dans ce cadre, il est envisagé la création d'une plateforme Eco-Innovation à vocation régionale et à destination des entreprises, partenaires publics et organismes professionnels du territoire sur le site de Nouvelle Ere (Commune des Auxons).

### I. Contexte

En 2011, la CAGB a inauguré une nouvelle gare TGV sur la commune des Auxons, à la périphérie nord de l'agglomération. Avec l'ambition de favoriser le développement économique de ce secteur, la CAGB a fait le choix d'aménager une zone d'activité de nouvelle génération à proximité immédiate de la gare Besançon Franche-Comté TGV. Ce nouveau Parc d'activité, baptisé « Nouvelle Ere », est un territoire vert avec des espaces naturels de qualité, une gare exemplaire pour son intégration paysagère et une prise en compte environnementale importante dans le cadre de la conception même de la ZAC (noues, corridor écologique...).

Ces attentions particulières dans le montage de cette opération d'urbanisme ont permis de voir le Parc Nouvelle Ere labellisé ISO 14 001.

### II. Une plateforme d'éco-innovation dynamisant le tissu industriel de la Grande Région

Le projet de plateforme d'éco-innovation est issu des études menées par le syndicat mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare, il a reçu un avis favorable des collectivités et des chambres de commerce et a permis :

- d'évaluer un potentiel de développement de cette zone en matière d'activités en lien avec le concept d'éco-innovation : 15 % des entreprises ciblées en Franche-Comté se déclarent comme intéressées par cette offre immobilière,
- d'identifier une offre de services aux entreprises s'appuyant sur un lieu leur permettant d'entamer une démarche dans laquelle la prise en compte environnementale est intégrée dès la conception d'un produit ou d'un service et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Cet équipement contribuera à améliorer la compétitivité de notre tissu industriel en accompagnant le positionnement d'entreprises sur de nouveaux marchés et en les aidant à anticiper les futures évolutions des normes.

Cette plateforme vise à mettre en synergie les acteurs de l'éco-innovation autour d'un projet régional de soutien à la filière en développant 4 axes stratégiques complémentaires et évolutifs dans le temps :

- **axe 1 : la mise en synergie des expertises de la Grande Région en matière d'éco-innovation** (en s'appuyant sur l'expérience Grand Bisontine) **conduisant à un regroupement d'expertises publiques et privées sur le Parc Nouvelle Ere** dans le but de sensibiliser les entreprises à cette thématique et rendre visible les expertises régionales,
- **axe 2 : le développement de l'écologie industrielle, l'économie circulaire et des circuits courts à l'échelle du pôle métropolitain du Centre Franche-Comté.** Un travail d'animation sous l'angle de l'efficacité énergétique a déjà mobilisé les membres et les partenaires,
- **axe 3 : un regroupement des PME spécialisées en matière d'ingénierie et de services environnementaux,** et dans un second temps une approche de **cluster spécialisé dans la thématique de l'éco-innovation au sens large** (économie circulaire, écologie industrielle, éco-activités, éco-conception, économie de la fonctionnalité...),
- **axe 4 : le renforcement d'un pôle public d'expertise sur la biodiversité.** Selon une proposition de la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté, l'Agence Régionale de la Biodiversité pourrait être positionnée dans le bâtiment « Le Signal » sur le parc d'activité Nouvelle Ere et soit articulée avec d'autres structures d'Etat qui pourraient être l'ADEME ou la Maison de l'Environnement.

### **III. Une installation à Nouvelle Ere préfigurant un pôle environnement**

La localisation de la plateforme éco-innovation permet un accès direct aux principaux pôles d'emplois et d'industrie : Belfort-Montbéliard, Besançon et Dijon. Ce site d'intérêt régional qui a fait l'objet de financement de la Région Franche-Comté doit désormais pouvoir démontrer tout son intérêt pour l'ensemble des entreprises régionales.

Cet équipement s'installera dans le bâtiment « Lé Signal », qui comporte deux tranches de 2500 m<sup>2</sup> de locaux tertiaires connectés au Très Haut Débit et qui sera livré fin 2016. Bénéficiant d'un accès piéton direct à la gare, ces locaux accueilleront un centre d'affaires sur une surface entre 400 et 600 m<sup>2</sup>. Cet espace est destiné à être utilisé :

- par tous les acteurs de l'éco-innovation pour des réunions internes, du télétravail ou de l'occupation temporaire,
- pour des événements : expositions permanentes et/ou temporaires, ateliers d'information et des sessions de formation dédiées aux professionnels,
- pour des rendez-vous conseils/expertises individuels.

Cette plateforme d'animation est une première pierre à la préfiguration d'un pôle environnement qui pourrait regrouper également les services et les expertises de l'Etat, de la Région et fédérer les acteurs publics et privés de la filière.

#### **IV. Plan de financement prévisionnel de la plateforme éco-innovation**

Afin de mobiliser les partenaires publics sur cette thématique, le Grand Besançon répond à l'appel à projet Economie Circulaire lancé par l'ADEME (dépôt de dossier le 29/07/2016). Si ce projet est retenu, cela permettra à la collectivité d'obtenir un cofinancement ADEME sur les lignes indiquées ci-dessous. La Région Bourgogne Franche Comté a également été sollicitée pour envisager un soutien financier à cette opération.

	Recettes	
<b>Fonctionnement</b>		
Loyer	100 000 €	CAGB, Région BFC
Animation salariés (1 ETP)	24 000 €	Appel à projet ADEME
	20 000€	CAGB
Animation : communication, conférences, études	50 000 €	ADEME, Région BFC
<b>Total fonctionnement</b>	<b>194 000 €</b>	
<b>Investissement</b>		
Mobilier, vidéoprojecteur	60 000 €	CAGB, Région BFC
<b>Total Investissement</b>	<b>60 000 €</b>	

#### **V. Calendrier prévisionnel de réalisation du projet**

Début du projet : janvier 2017

- 1<sup>er</sup> semestre 2017 : recrutement d'un (d'une) animateur (animatrice) business développeur avec une spécialité dans les filières environnementales,
- installation de la plateforme sur le parc d'activité Nouvelle Ere aux Auxons,
- une mise à disposition d'espaces co-loués par la CAGB, au sein d'un centre d'affaires installé dans le bâtiment « Le Signal »,
- coût total = 200 000 € /an sur une durée de 3 ans soit 600 000 €.

A l'issue des 3 premières années, une sortie progressive de la collectivité est visée pour être remplacée par un opérateur privé gestionnaire de centre d'affaires et par la location d'espaces par des acteurs privés du domaine de l'éco-innovation.

**M. S. RUTKOWSKI, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.**

**A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce projet de plateforme Eco-Innovation et les moyens consacrés par le Grand Besançon pour sa bonne mise en œuvre.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 27 SEP. 2016



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant

Gabriel BAULIEU

1<sup>er</sup> Vice-Président